

Question écrite N° : 2758**La Poste : rester compétitif mais pas à n'importe quel prix !**

La problématique postale a déjà souvent occupé notre Parlement. Citons à titre d'exemples les interpellations Nos 816 et 830 de notre collègue Loïc Dobler sur une éventuelle réorganisation des bureaux de Poste dans le Jura ou l'intention de la Confédération de confier l'expédition de son courrier à un autre prestataire que la Poste Suisse.

Toutefois, nous souhaitons la réactualiser au vu des faits nouveaux qui ont été portés à notre connaissance.

Alors qu'il y a longtemps que notre Poste diversifie ses activités en vendant des téléphones, téléviseurs, assurances voyages et assurances vies, vignettes automobiles et autres, notre régie annonçait en 2012 l'externalisation de l'une de ses activités de base : les tournées de distribution pour les colis avec à la clé la suppression de 250 postes à plein temps.

Le géant jaune justifiait alors cette restructuration en invoquant une concurrence de plus en plus « internationalisée et agressive » dans le transport des marchandises. Pour lui, la réorganisation est nécessaire pour garder un « bon rapport prix-prestation ».

Le 4 septembre 2015, la Poste annonce qu'elle entend renforcer sa compétitivité et qu'elle prévoit de renoncer à exploiter des camions de plus de 3,5 tonnes. 187 postes de chauffeurs sont concernés. Les courses seront mises au concours en faisant appel à des entreprises externes.

Syndicom réclame à juste titre des mesures équitables en faveur des conducteurs ainsi que « des règles strictes pour éviter la sous-enchère dans les entreprises de sous-traitance ». Il convient également d'externaliser les mandats uniquement vers des entreprises qui respectent strictement les conditions de travail usuelles de la branche.

L'exemple connu de ce chauffeur hongrois vivant dans son camion, qui livre les colis de la Centrale de Daillens à la Poste de Delémont, atteste que les emplois de nos chauffeurs et employés jurassiens sont menacés et démontre par qui ils seront dans certains cas remplacés. La recherche de la compétitivité ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Aussi demandons-nous au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Combien de postes de travail dans le Jura sont-ils concernés par ces nouvelles mesures ?
- Peut-on nous assurer que des contrôles visant à éviter la sous-enchère salariale seront effectués dans notre Canton ?

Delémont, le 9 septembre 2015

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura

L'auteur : Serge Caillet